



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2019-074

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

5601_Präfecture et sous-préfatures

- 56-2019-09-26-001 - Arrêté du 26 septembre 2019 prescrivant le dépôt par voie postale de certaines catégories de demande de titre de séjour. (1 page)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des étrangers et de la nationalité

Arrêté prescrivant le dépôt par voie postale de certaines catégories de demande de titre de séjour

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), et notamment ses articles L.121-1,1°,2° et 3°, L.122-1, et R.311-1, 1°,

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Patrice FAURE, Préfet du Morbihan,

VU l'arrêté préfectoral du 5 août 2019, portant délégation de signature en faveur de M. Guillaume QUENET, Secrétaire Général de la Préfecture,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article R.311-1, 1° du CESEDA, l'autorité préfectorale peut prescrire, par dérogation au principe de la présentation personnelle en préfecture de tout étranger qui sollicite la délivrance d'un titre de séjour, que les demandes de titres de séjour appartenant aux catégories qu'il détermine soient adressées par voie postale,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ,

ARRETE

Article 1^{er} : Les ressortissants de l'Union européenne souhaitant déposer une demande de titre de séjour adresseront cette demande à la Préfecture du Morbihan par voie postale.

Article 2 : Les dispositions de l'article 1^{er} s'appliquent également aux ressortissants d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Article 3 : La date du dépôt du dossier de demande de titre de séjour correspond à la date de réception à la préfecture du Morbihan du dossier complet

Article 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Vannes, le 26 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Guillaume QUENET